

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

15 JANVIER 2026

RELEVE DE DECISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames DA COSTA – DELCROIX – DELOT M. – DEROUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER - SEUVRE

Messieurs BAILLET – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G – DELOT – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT M. – GAILLOT S. – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – MAILLARD – MORINIERE – PARIGOT – PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – TIRARD

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

*Mesdames BUCINA et TISON lesquelles avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs DELOT et CORNIOT
Messieurs, BIOT et GUINET-BAUDIN lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs PARIGOT et GAILLOT S.*

.

ETAIENT ABSENTS :

Mesdames BOUROTTE et DE BRUIN, Messieurs CARRA – CLERIN – COURSIMAULT – DELAGNEAU J.L. – DELAVAULT – MATIVET – MORLE et QUERET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – EPIC « Office de Tourisme Serein et Armance » - BUDGET 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le projet de budget de l'EPIC Office de Tourisme SEREIN ET ARMANCE pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REMBOURSEMENT DE LA REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'émission des titres de recettes, correspondant au versement de la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau, collectée par les communes, tels que définis ci-dessous :

Communes	Montants
Bellechaume	7 006,44 €
Brienon sur Armançon	43 746,74 €
Champlost	19 275,12 €
Eson	6 907,26 €
Lasson	3 216,70 €
Mercy	1 171,54 €
Mont Saint Sulpice	14 755,78 €
Neuvy Sautour (partie commune)	12 904,04 €
Ormoy	10 789,34 €
Paroy en Othe	2 294,06 €
Venizy	14 49,74 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du règlement.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION – INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** d'intérêt communautaire les équipements et actions suivants :

Politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- ⇒ Elaboration et suivi d'un schéma directeur cyclable
- ⇒ Réalisation des opérations prévues au schéma directeur cyclable
- ⇒ Aménagement et gestion, sur le territoire communautaire, de la voie verte Troyes – Saint Florentin
- ⇒ Développement d'actions en faveur du covoitage dont aménagement d'aires de covoitage

Politique DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ⇒ Aménagement et gestion de l'aérodrome LFGP Saint Florentin Chéu
- ⇒ Aménagement et gestion du port de plaisance de Saint-Florentin
- ⇒ Aménagement et gestion du port technique dit « du quai de l'Est » à Saint Florentin
- ⇒ Aménagement et gestion de la station-service communautaire sise à Brienon sur Armançon

Politique ENVIRONNEMENT

- ⇒ Aménagement et animation du site du Saussis (commune de Jaulges)
- ⇒ Participation à l'animation des espaces naturels sensibles situés sur le territoire communautaire
- ⇒ Actions en faveur de la découverte des espaces naturels du territoire communautaire
- ⇒ Elaboration et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial

Politique SERVICE A LA POPULATION

Culture

- ⇒ Construction et gestion de l'école de musique communautaire sise commune de Venizy

Sport

- ⇒ Construction et gestion du centre tennistique communautaire sis commune de Vergigny
- ⇒

- ⇒ Construction et gestion du boulodrome couvert et extérieur sis commune de Saint Florentin
- ⇒ Construction et gestion du centre aquatique communautaire sis commune de Saint Florentin
- ⇒ Construction et gestion du Centre de tir à l'Arc couvert sis à Brienon sur Armançon
- ⇒ Aménagement et gestion de sentiers de randonnée suivants :
 - Le Sentier des gaulois (Saint Florentin)
 - Le Haut des Sorins (Turny)
 - Le circuit du Fays (Turny)
 - Les 3 Lavoirs (Chailley)
 - Entre Lavoirs et cours d'eau (Venizy)
 - Chaumes et futaies (Bellechaume)
 - Le sentier des loups (Champlost)
 - Le circuit de la forêt d'Othe (Sormery)
 - La ronde des fromages (Beugnon/Soumaintrain)
 - Entre deux rivières (Butteaux/Percey)
 - Le circuit des hameaux (Neuvy Sautour)
 - Par Mont et par Vaux (Mont Saint Sulpice)

Santé

- ⇒ Construction et gestion de la Maison de Santé pluridisciplinaire d'Héry-Seignelay
- ⇒ Construction et gestion de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Saint Florentin
- ⇒ Mise en place de bourse pour étudiants dans le domaine de la santé

Social

- ⇒ Démarches transversales en faveur de l'action, à caractère social, portées par les communes et la Communauté de communes.
- **AUTORISE** M. le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – CESSION DE VESTIAIRE ET D’UN TERRAIN – COMMUNE DE NEUVY-SAUTOUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **RAPPORTE** la délibération n° 128/2025 du 26 juin 2025 relative à la cession des vestiaires de Neuvy Sautour ;
- **PASSE OUTRE** l'avis du service du Domaine ;
- **APPROUVE**, la cession de l'ensemble immobilier composé d'un terrain et du vestiaire construit dessus tel que décrit ci-dessous à la commune de Neuvy Sautour au prix de 1 € (un euro)

*Terrain d'environ 10 200 m² sis lieudit « LE PICHIS » commune de Neuvy Sautour - parcelle cadastrée ZS 299 (en cours de renumérotation) tel que définie sur le plan joint en annexe
Bâtiment à vocation de vestiaire d'une surface hors œuvre 160 m² et une surface utile de 127,92 m² comprenant 2 vestiaires collectifs, 3 douches 4 WC dont 1 handicapé, 1 infirmerie, 1 rangement, 1 chaufferie, 1 bureau et 1 local arbitre*

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte de vente.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DU MONT SAINT Sulpice

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le versement des résultats de la part de la commune de MONT SAINT Sulpice pour un montant de 80 000 euros
 - 78 236,19 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
 - 1 763,81 euros au titre du solde d'exécution de fonctionnement
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2026 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre - Libellé	Crédits Budget Primitif + DM 2025	Montant autorisé avant le vote du budget 2026
20 - Immobilisations incorporelles	82 080.00 €	20 520.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	600 032.72 €	150 008.18 €
21 - Immobilisations corporelles	880 714.03 €	220 178.51 €
23 - Immobilisations en cours	1 673 811.11 €	418 452.78 €

RESSOURCES INTERNES – FINANCES – BUDGET EAU POTABLE – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2026 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre - Libellé	Crédits Budget Primitif + DM 2025	Montant autorisé avant le vote du budget 2026
20 - Immobilisations incorporelles	65 090.00 €	16 272.50 €
21 - Immobilisations corporelles	2 909 482.40 €	727 370.60 €
23 - Immobilisations en cours	75 000.00 €	18 750.00 €

RESSOURCES INTERNES – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION D’ENGAGEMENT DES CREDITS D’INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2026 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre - Libellé	Crédits Budget Primitif + DM 2025	Montant autorisé avant le vote du budget 2026
20 - Immobilisations incorporelles	67 722.00 €	16 930.50 €
21 - Immobilisations corporelles	2 518 510.64 €	629 627.66 €
23 - Immobilisations en cours	1 292 899.16 €	323 224.79 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante sur le budget 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 6588 –AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20.00 €
- 66111 – INTERETS D’EMPRUNTS	3 500.00 €
- 6615 – INTERETS DES COMPTES COURANTS	40 000.00 €
- 678 – AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500.00 €
	TOTAL : 45 020.00 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante sur le budget 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 6615 – INTERETS DES COMPTES COURANTS	3 000.00 €
	<u>TOTAL : 3 000.00 €</u>

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante sur le budget 2025 :

Dépenses d'investissement :

- 16878 – Rbts autres dettes	4 500.00 €
	<u>TOTAL : 4 500.00 €</u>

ENVIRONNEMENT – ESPACE NATUREL SENSIBLE – MILIEUX HUMIDES DU FLORENTINOIS – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat autour de l'Espace Naturel Sensible « Milieux Humides du Florentinois » avec le Conseil Départemental de l'Yonne, l'EPAGE de l'Armançon, la Ligue de Protection des Oiseaux Bourgogne Franche Comté (LPO), le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CEN), et les communes de Beugnon et Vergigny ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du conseil communautaire du 15 janvier 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.